

2017/067

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE
Commune de
PAULHAN

Séance du 16 Novembre 2017

**Commune de
PAULHAN**

N° 2017/11/07

Date de la convocation	06/11/2017
	<u>Votes</u> : 24
Présents : 20	Pour : 24
Absents : 03	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille dix sept et le seize novembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mr ARNAUD Raymond
- Mr ENGELVIN Gérard à Mme ARNAUD Pierrette
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mr JAM Thierry à Mr VALERO Claude

Objet : Mise en accessibilité des ERP – Année 1
Demande de subvention au titre de la DETR 2018

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20171116-2017-11-07-DE
Date de télétransmission : 20/11/2017
Date de réception préfecture : 20/11/2017

CV

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) avec le bureau d'étude A2CH, conformément à la loi du 11 février 2005, au décret n° 2006-55 du 17 mai 2006 et à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, fixant le dépôt de l'Ad'Ap auprès de l'autorité administrative au 26 septembre 2015. L'objectif de la collectivité est de rendre accessible à tous l'ensemble des établissements recevant du public, en commençant pour l'année 1 avec le cimetière, l'école maternelle F. Dolto, l'école G. Sand, l'espace Louis Sert, l'église et la mairie.

Il évoque la nécessité de recourir aux aides financières de l'Etat pour mener à bien ce projet, éligible à la DETR.

Il présente les pièces techniques et administratives du dossier établi par le bureau d'études A2CH, maître d'œuvre dédié à l'accessibilité, et en précise le coût ainsi détaillé :

- Coût estimé des travaux H.T :	219 512.80€
Total H.T :	219 512.80€
T.V.A 20%	43 902.56€
TOTAL TTC	263 415.36€

Il le soumet au Conseil Municipal en lui demandant de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- d'approuver le dossier avant projet détaillé de cette opération et son plan de financement prévisionnel rappelé ci-après:

Financement global de l'opération :

D.E.T.R. 2018	60.00%	131707.68€
Conseil Départemental	20.00 %	43 902.56€
Quote part Mairie	20.00%	43 902.56€
Montant total :		<u>219 512.80€</u>

- de solliciter, en raison de la nécessité de la réalisation de ces travaux, l'aide financière au titre de la DETR 2018 pour la mise en accessibilité des ERP- Année 1 d'un montant de travaux de 219 512.80€ HT.
- Mandate M. le Maire ou l'adjoint délégué pour accomplir toutes les formalités nécessaires au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire,
Claude VALERO

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20171116-2017-11-07-DE
Date de télétransmission : 20/11/2017
Date de réception préfecture : 20/11/2017